



NOTE DE SYNTHESE SUR LES BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

(Article 107 Loi NOTRe)

BUDGET PRINCIPAL

L'adoption du budget primitif 2024 s'inscrit dans une année calendaire « classique » conformément aux articles L.1612-2 et L.1612-8 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril par l'Assemblée Délibérante.

Conformément au cadre réglementaire, la Collectivité a procédé :

- courant janvier au vote des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif,
- lors de la séance du 27 février, à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire de la collectivité.

La séance du 1^{er} avril est ainsi consacrée au vote :

- du compte administratif de l'exercice 2024
- du budget principal de la Commune pour l'année 2025.

A noter : deux évolutions réglementaires :

- le passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57,
- le passage au Compte Financier Unique (CFU) : compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

1. Orientations de l'année 2025

Le Budget Primitif confirme les grandes orientations présentées en séance du 27 février dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

En section Investissement le montant des dépenses s'élève à 3 725 497 € (dont 808 657.82 € de restes à réaliser). Les principales dépenses porteront cette année sur :

- Le financement de l'atelier culinaire,
- L'acquisition d'un bâtiment en vue d'un projet de construction,
- La réfection des terrains de tennis,
- Le financement du dispositif d'embellissement des façades,
- L'optimisation de l'éclairage public,
- L'entretien des chemins,
- Les obligations légales de débroussaillage,
- L'étude de faisabilité de la légumerie,
- Les travaux de la crèche,
- Les travaux de l'ancien presbytère.

Une liste détaillée des autres projets d'investissement est jointe à la présente note.

En section Fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève en 2025 à 5 349 963 €.

La présentation de ce budget s'appuie sur une volonté de répondre à des objectifs de gestion rigoureuse et maîtrisée applicables à court terme, à savoir :

- **Maîtrise du coût de l'énergie :**

L'année 2025 devra consolider les efforts engagés dans la **maîtrise des coûts de l'énergie** :

- mise en œuvre de la dernière tranche de remplacement de l'éclairage public en Led et système de telegestion : 41 nouveaux points.

- étude de faisabilité en cours pour envisager de nouveaux sites d'accueil pour des électrovannes connectées.
- étude de remplacement du système de chauffage de l'église défaillant,
- pose de 8 bornes de recharges pour les véhicules électriques sur différents parkings de la commune,
- avancée de l'étude de faisabilité du réseau chaleur pour les bâtiments communaux, l'Ehpad et riverains volontaires,
- maintien d'une veille permanente sur les économies d'énergie à réaliser dans l'ensemble des bâtiments communaux.

- **Réalisation de travaux en régie**

Toujours dans un souci d'optimisation des dépenses, les agents des services techniques sont mis à contribution pour réaliser les **principaux travaux en régie** afin de diminuer le recours systématique aux prestations de services. En 2025, la programmation a été définie de la façon suivante :

- la réalisation du sas d'entrée de la crèche Les Colombes,
- la réhabilitation de l'ancien presbytère pour une mise en location dès le mois de juin ou juillet 2025,
- la réhabilitation de la seconde passerelle piétonne,
- la participation aux travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire,

Dans une même perspective, la procédure des Old sera également confiée aux agents de la police municipale, formés par les agents de l'Onf.

- **Recherche de recettes régulières pour pallier la diminution des dotations de l'Etat :**

- poursuite du travail engagé sur les biens vacants sans maître, présumés.
- mise en location de l'ancien presbytère (bail privé),
- vente d'un terrain communal (derrière le cimetière)
- signature du plan de gestion forestier (coupe de bois).

Pour rappel, le revenu des immeubles constitue une recette pérenne et régulière, répartie de la façon suivante :

- 3 logements au Réal : 825.68 € / mois
- 9 logements des écoles : 1 802.85 € / mois
- 1 logement privé (La Poste) : 1 020 € / mois
- 1 logement privé (Petit Colombier) : 850.37 €/mois
- 2 locaux commerciaux : 1 043.08 €/mois
- les locaux de la Poste : 3 826.20 €/trimestre.
- 1 logement privé : estimation à venir

- **Une politique des ressources humaines consolidée :**

Sur le **plan des ressources humaines**, en 2025, il a été décidé de :

- renforcer le service administratif par le recrutement d'un assistant de direction (procédure en cours), pour un recrutement au 1^{er} septembre 2025,
- assurer le remplacement de l'agent de la bibliothèque (arrivée de l'agent mi-février 2025),
- stabiliser les effectifs dans l'ensemble des services municipaux, sur la base d'un organigramme arrêté.
- assurer le remplacement de l'agent de police municipale (suite à une demande de mutation) au plus tôt (procédure en cours).

En termes de dépenses du personnel, il est à noter une évolution réglementaire issue de la nouvelle loi de finances : les Communes seront assujetties à la hausse du taux de cotisation vieillesse de la Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL), de 3 points par an jusqu'en 2028. Le texte s'applique de manière rétroactive au 1^{er} janvier de cette année.

2. Vue d'ensemble du budget primitif 2025

Libellé	Budget primitif 2025
FONCTIONNEMENT	
DEPENSE	5 349 963 €
RECETTE	5 349 963 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSE	3 725 497 €
RECETTE	3 725 497 €
TOTAL BUDGET	9 075 460 €

La **capacité d'autofinancement** de la Commune en 2024 était de 493 408.64 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2025, la section s'équilibre à 5 349 963 € selon la répartition suivante.

Chapitre	Désignation	Montant inscrit au budget prévisionnel 2025	Part dans le budget
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 199 498.55 €	42 %
Chapitre 012	Charges de personnel	2 260 000 €	43 %
Chapitre 014	Atténuation de produits	160 000 €	3 %
Chapitre 65 et autres	Autres charges	358 000 €	5 %
042	Opérations d'ordre	317 594.45 €	6 %
022	Dépenses imprévues et dotations aux amortissements	51 870 €	1%
Total		5 349 963 €	100%

Les dépenses de fonctionnement s'articulent autour des dépenses générales de fonctionnement courantes et les frais de personnel.

Les dépenses liées au fonctionnement courant ont été établies à 2 199 498.55 € (**chapitre 011**), soit une augmentation de 10% par rapport aux dépenses réelles de l'année dernière.

Les mêmes marges d'économie que les années précédentes seront recherchées à savoir :

- optimisation de la gestion des services et le déploiement des contrats en cours,
- poursuite de la réalisation de travaux en régie sans recours systématique aux prestataires extérieurs,
- analyse des économies d'énergie suite aux travaux réalisés dans les bâtiments (isolation, changement de menuiseries, régulation de systèmes de chauffage, ...) en s'appuyant sur le suivi de l'économe de flux, rencontré régulièrement,
- poursuite de la modernisation de l'éclairage public.

Les dépenses de personnel (**chapitre 012**) s'établiront en 2025, à un montant estimé de 2 260 000 €, soit une augmentation de 18% par rapport aux dépenses réelles de l'année 2024. Cette augmentation traduit la volonté de la Commune de répondre aux besoins des services municipaux dans la droite ligne de l'organisation définie ces dernières années (mise en place d'un organigramme / définition de fiche de poste / mise en place des entretiens individuels / ...). Ces procédures permettent aujourd'hui de mieux connaître les besoins de la Collectivité en général et de chaque service en particulier. Ainsi, en 2025, il est prévu :

- un renforcement du service administratif,
- le remplacement des agents (suite mutation),
- la reconduite de l'embauche de 8 saisonniers,
- la participation de la Collectivité au contrat de prévoyance pour ses agents, à compter du 1^{er} janvier 2025
- un suivi des évolutions de carrière.

En complément, les prévisions budgétaires 2025 tiennent compte :

- de l'impact de la mesure adoptée par le Gouvernement visant à rééquilibrer les comptes de la Cnracl, soit une augmentation du montant de la cotisation estimée à 10 000 €.
- des dépenses liées aux traitements et avancements et dispositifs « Glissement-Vieillesse-Technicité » des agents de la fonction publique territoriale (dont l'augmentation sensible du point d'indice).

Une attention particulière sera portée sur la pénalité SRU¹ (chapitre 014), due à la carence de la Commune de Jouques, en logements sociaux. Cette pénalité s'établira à 140 000 € en 2025.

Le **chapitre 65**, consacré aux autres charges de gestion courante, correspond, essentiellement :

- aux indemnités des élus et cotisations afférentes,
- aux subventions pour les associations et le CCAS.

Enfin, les **autres charges** correspondent :

- aux charges exceptionnelles à savoir des opérations liées aux sorties d'inventaire suite aux ventes aux Domaines,
- aux dotations pour provisions et dotations aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Pour 2025, la section s'équilibre à 2 916 839.18 € (auxquels s'ajoutent 808 657.82 € de restes à réaliser) **soit un montant total de 3 725 497 €**.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a présenté la liste des opérations d'investissement réalisées en 2024. Ci-dessous, sont **listées les principales opérations** inscrites sur l'exercice 2025 :

Projets d'investissement 2025	Montant TTC
Atelier culinaire	2 000 000 €
Achat bâtiment	200 000 €
Réfection des terrains de tennis	185 000 €
Embellissement des façades	100 000 €
Optimisation de l'éclairage public (5ème tranche)	59 550 €
Obligations Légales de Débroussaillage (chemins communaux)	40 000 €
Entretiens des chemins	30 000 €
Etude de faisabilité – fonctionnement légumerie	25 000 €
Etude de faisabilité – réseau chaleur	15 000 €
Achats de terres agricoles	15 000 €
Travaux crèches	15 000 €
Travaux du presbytère	10 000 €

¹ SRU : solidarité et renouvellement urbain instaurant une obligation de construire 25% de logements sociaux sur la commune.

Protection incendie	9 000 €
Mobilier école	8 000 €
Matériel des services techniques	8 000 €
Equipement Police Municipale	7 000 €
Equipement divers (tables, panneaux de signalisation)	5 000 €
Equipement informatique (services municipaux)	3 000 €
Rénovation jardin de la bibliothèque	2 000 €
Divers	39 450 €

Les recettes

Pour permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire sur cet exercice et ainsi couvrir l'intégralité des dépenses envisagées, les recettes de la section investissement se répartiront comme suit :

Excédent de fonctionnement : 1 329 299.68 €

Chap. 13 : subventions d'investissement : 1 362 305 €,

Chap. 10 : dotations, fonds divers et réserves (fctva) : 100 000 €

Chap. 040 : opérations d'ordre (amortissements) 317 594.45 €

Chap 041 : reprise des subventions : 21 265 €

R 001 : solde d'exécution reporté : 595 032.87 €

Les dépenses d'investissement sont au stade du présent budget primitif équilibrées.

BUDGET ANNEXE

- Le **budget du CCAS** sera abondé cette année d'une subvention de 5 000.00 €. La demande de subvention s'appuie sur une stabilité des dépenses entre aides sociales obligatoires et renouvellement des projets initiés les années précédentes parmi lesquels les ateliers parentalité.